

# CADRE D'APPUI AUX PROJETS EUROPÉENS ET INTERNATIONAUX - CAPEI

Une région solidaire,  
ouverte sur l'Europe et le monde



UNE RÉGION CITOYENNE ET SOLIDAIRE

[centre-valdeloire.fr](http://centre-valdeloire.fr)

RÉGION  
CENTRE  
VAL DE LOIRE



# La Région Centre-Val de Loire s'engage en faveur d'une politique de coopération et de solidarité européenne et internationale

Accompagner et soutenir financièrement les projets de coopération et de solidarité européenne et internationale. Ce sont les objectifs du dispositif d'appui aux projets européens et internationaux « Territoires Citoyens et Solidaires » porté par la Région Centre-Val de Loire.

La Région réaffirme ainsi les missions au cœur de son action politique :

- contribuer à la résolution des défis planétaires,
- ouvrir le territoire régional sur le monde,
- encourager les dynamiques d'enrichissement mutuel entre les territoires,
- stimuler les échanges internationaux et les projets pluri-acteurs, à travers trois grands axes d'intervention.



## AXE 1

### COMPRENDRE

**Éducation à la citoyenneté européenne, à l'ouverture au monde et à la solidarité internationale en Centre-Val de Loire**

**L'objectif :** développer la connaissance et la compréhension des enjeux européens et globaux sur le territoire régional, avec l'ambition d'offrir à chaque citoyen les clés pour être acteur du changement.



## AXE 2

### AGIR

#### Solidarités et Coopérations internationales pour contribuer à la réalisation des ODD\*

**L'objectif :** soutenir les projets contribuant au renforcement des capacités de la société civile et des autorités locales de territoires partenaires dans les pays bénéficiaires de l'aide publique au développement, avec l'ambition d'améliorer les conditions de vie et de favoriser un développement plus équitable et durable.

\*Objectifs de Développement Durable

## AXE 3

### BOUGER

#### Mobilité internationale des jeunes de la région

**L'objectif :** accompagner les jeunes de la région dans leur découverte et leur engagement à l'international par le soutien aux actions de mobilité collective et individuelle.



# AXE 1 | Éducation à la citoyenneté européenne, à l'ouverture au monde et à la solidarité internationale en Centre-Val de Loire

## Critères d'appréciation qualitatifs

**Nature du projet :** la citoyenneté (européenne ou mondiale), l'ouverture au monde et la solidarité internationale.

**Il doit viser à :** sensibiliser les citoyens aux questions européennes et internationales, transmettre des informations et des connaissances pour leur permettre de faire des choix éclairés et d'agir en pleine conscience.

Les rencontres et chantiers de jeunes devront inclure une phase de préparation et de restitution et s'organiser autour d'actions d'interconnaissance et de réalisations d'intérêt général.



## Types de projets éligibles

- Rencontres, chantiers de jeunes
- Conférences
- Ateliers participatifs
- Projections-débats
- Théâtre-forum
- Séminaires
- Accueil de volontaires européens et internationaux s'inscrivant dans un dispositif de mobilité (Corps européen de Solidarité, volontariat franco-allemand, service civique international...)
- Créations de supports ou d'outils (brochure, vidéo, exposition...)
- Etc.

## Montant de la subvention

L'intervention est plafonnée à 3 000 €. Si le projet est mutualisé entre différents partenaires régionaux, le plafond peut être augmenté à :

- **6 000 €** à partir de 3 partenaires (incluant le porteur de projet),
- **10 000 €** au-delà de 4 partenaires (incluant le porteur de projet).

**Pour les chantiers et les rencontres de jeunes,** l'intervention régionale est plafonnée à 3 000 €

**Pour l'accueil de jeunes volontaires européens et internationaux,** l'intervention régionale est plafonnée à 1 700 € par volontaire, selon un montant fixe de 500 € auxquels s'ajoutent 100 € par mois de mission.

**Critère géographique :** en région Centre-Val de Loire, auprès des habitants.



## Qui sont les porteurs de projet éligibles ?

- Les collectivités territoriales
- Les établissements publics
- Les établissements d'enseignement (publics ou privés)
- Les associations loi 1901, dont les comités de jumelage ou toute autre structure à but non lucratif située en Centre-Val de Loire (siège social ou antenne)

# Solidarités et coopérations internationales pour contribuer à la réalisation des ODD

## Critères d'appréciation qualitatifs

**Nature du projet :** il doit être en cohérence avec les programmes de développement et les documents de planification des territoires concernés. Il présente les solutions envisagées pour garantir la pérennité des actions activées et les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer les impacts du projet.

### Montant de la subvention

La subvention est plafonnée à 6 000 €, augmentée en cas de mutualisation avec d'autres structures régionales à 10 000 €.

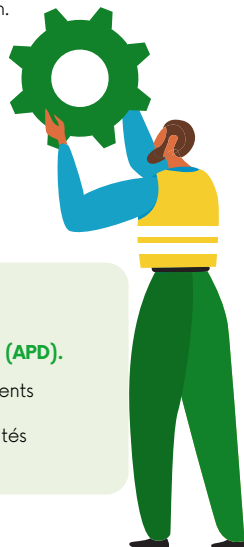
Dans le cas de la mobilisation d'un Volontaire de solidarité internationale (VSI) dans la mise en œuvre et le suivi du projet, le plafond de la subvention peut être augmenté à hauteur de 1 700 € par volontaire mobilisé.

Un apport en fonds propres au moins égal à 50 % du montant des frais de mission est requis.

### Types de projets éligibles

Le projet doit contribuer au développement économique et social durable et/ou au renforcement des capacités du territoire partenaire, qu'il s'agisse d'un projet incluant de la construction d'infrastructures ou d'un projet de formation.

**Le projet doit se dérouler sur une période de 6 à 18 mois.**



### Critère géographique

Dans un pays bénéficiaire de l'Aide publique au développement (APD).

Dans le cas des projets se déroulant en zone rouge, les déplacements de ressortissants français sur le lieu du projet ne sont pas éligibles et toutes les mesures de précautions recommandées par les autorités françaises suivies.

## À combien s'élève le taux d'intervention ?

Maximum

**50 %**

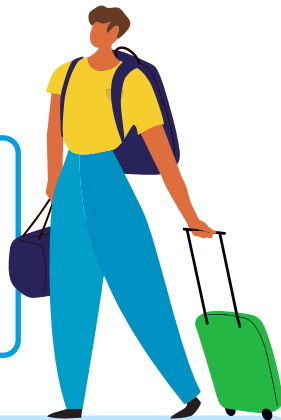
du coût total éligible (HT ou TTC) avec une intervention plafonnée selon les axes et les types de projets.

### À noter !

Le taux de 50 % ne s'applique pas pour les projets d'accueil ou d'envoi de volontaires.

# AXE 3

## Mobilité internationale des jeunes de la région



### Critères d'appréciation qualitatifs

**Nature du projet :** la mobilité des jeunes, individuelle ou collective, hors du cadre scolaire. Il comprend une phase de préparation, un accompagnement pédagogique pendant la rencontre et une évaluation-bilan au retour, avec remise d'une attestation d'expérience. Les organisations candidates doivent disposer des moyens techniques et humains pour garantir le bon encadrement et la sécurité des jeunes.

### Types de projets éligibles

- Projet de mobilité à l'international de jeunes résidant en Centre-Val de Loire, âgés de 10 à 30 ans
- Rencontres de groupes de jeunes à l'international
- Chantiers de solidarité internationale
- Envoi de volontaires pour des missions européennes et internationales

### Montant de la subvention

Le coût total du projet et plafonné à :

- **6 000 €** dans les pays éligibles à l'Aide publique au développement,
- **3 000 €** pour les autres pays.

Pour l'envoi de jeunes volontaires, l'intervention régionale sera plafonnée à 1 700 € par volontaire, selon un montant fixe de 500 €, auxquels s'ajoutent 100 € par mois de mission, versée à la structure d'envoi.



### Critère géographique

**À l'international.** Aucun projet de mobilité ne sera soutenu vers des pays en "zones rouges" (zonage du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères).

### Existe-t-il un plafond annuel ?

Une même structure peut déposer 3 dossiers par an maximum, tous axes confondus, dans la limite des crédits disponibles. Dans le cas de l'axe 2, le dépôt d'un deuxième dossier dans la même année ne sera pas prioritaire.

La participation financière de la Région est plafonnée à 12 500 € par an par structure pour ce dispositif.

# Comment bénéficier du dispositif ?

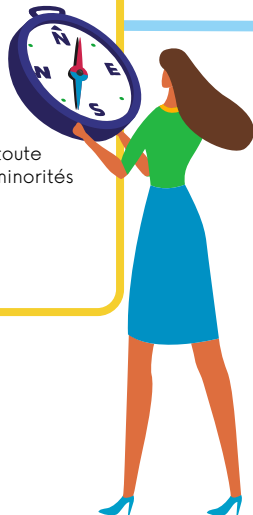
## Zoom sur les modalités et les conditions d'accès

1

### S'inscrire dans les orientations stratégiques régionales

Pour déposer votre demande, votre projet doit :

- avoir un lien avec l'un des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015,
- prendre en compte les enjeux climatiques et la protection de l'environnement et de la biodiversité (réduction des déchets, développement des activités éco-responsables, préservation et valorisation de la biodiversité, etc.),
- favoriser l'égal accès aux droits pour toutes et tous et lutter contre toute forme de discrimination (favoriser l'implication des femmes ou des minorités dans la mise en œuvre des actions, lutter contre les discriminations et les violences liées au genre, contribuer à l'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, etc.).



2

### Démontrer d'un partenariat

Le porteur de projet doit faire la démonstration d'un partenariat local collaboratif dans la mise en place du projet et d'un partenariat international pour les axes 2 et 3.



3

### Restituer le projet sur le territoire régional

Pour les axes 2 et 3, le projet devra faire l'objet de restitution sur le territoire régional, notamment auprès d'un public jeune (exposition, conférence, intervention en milieu scolaire, publication, etc.).

#### Bon à savoir

Une priorité sera accordée aux projets collaboratifs entre plusieurs acteurs du territoire régional.





## Vous souhaitez déposer votre demande ?

Dépôt sur le portail régional

**Nos aides en ligne – Espace demandeurs**

**Calendrier de dépôt** : une fois par trimestre – soit 4 fois par an – prédéfini annuellement.

Connectez-vous dès maintenant sur :

**[nosaidesenligne.region.centre-valdeloire.fr](https://nosaidesenligne.region.centre-valdeloire.fr)**



## Contact

Pour toute demande d'information, contactez le service « Coopérations européennes et internationales »

**Tél.** : 02 38 70 28 14

**Mail** : [cooperation-europe-internationale@centrevalldeloire.fr](mailto:cooperation-europe-internationale@centrevalldeloire.fr)



**Retrouvez le cadre d'intervention sur le site de la Région Centre-Val de Loire** avec l'ensemble des informations

## Accompagnement pour un appui technique

dans la recherche de partenaires, de financement, au montage et au dépôt du dossier : prendre contact auprès de Centraider

**Tél.** : 02 54 80 23 09

**Mail** : [contact@centraider.org](mailto:contact@centraider.org)

**Site Internet** : [centraider.org/gouvernance-equipe-centraider/](https://centraider.org/gouvernance-equipe-centraider/)

## Formations au montage de projets

Centraider met en place des formations pour les acteurs du territoire régional. Retrouvez le calendrier des formations sur : [centraider.org/formation](https://centraider.org/formation)



**LE TRI + FACILE**

**DÉPLIANT**

